

Convention de Mécénat

Entre:

- ✓ Handball Saint Médard d'Eyrans – HBSME

9 Avenue du 8 mai

BP7

33650 Saint Médard d'Eyrans

Représenté par M. Patrice Ragon, Président et/ou Mme Estelle Tessier, Trésorière

- ✓ Et

.....

.....

Il est convenu et décidé ce qui suit:

1. La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien au HBSME pour le projet suivant:

Pratique des activités physiques et sportives et en particulier du Handball

2. L'entreprise mécène versera au HBSME la somme de :

Et/ou

L'entreprise mécène s'engage à apporter, mettre à disposition, prêter au HBSME :

Le matériel, le local, le personnel suivant :

Représentant une valeur de

Et/ou

L'entreprise mécène s'engage à réaliser au profit du HBSME la prestation suivante (expertise de financement, étude juridique, travaux de tenue de comptabilité, d'imprimerie, prestation de transport, de communication, etc.) :

Évaluée à :

3. Le HBSME s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise donatrice sur les supports d'information du HBSME.

4. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article :

200 du CGI

238 bis du CGI

885-0 V bis A du CGI

A..... le

Représentant de l'entreprise

Représentant de l'association